

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°32-2017-043

PRÉFET DU GERS

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2017

Sommaire

DDFIP

32-2017-03-20-006 - subdélégations ordonnancement mars 2017 JB (2 pages)

Page 3

DDFIP

32-2017-03-20-006

subdélégations ordonnancement mars 2017 JB

subdélégations ordonnancement



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS 2, place Jean David CS 80302 32007 AUCH CEDEX

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des Finances Publiques du Gers

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 10 juin 2015 nommant Monsieur Pierre ORY en qualité de Préfet du Gers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Joëlle BETHENCOURT, administratrice des finances publiques adjointe,

Vu le décret du 04 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Claude HERNANDEZ, en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DECIDE:

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet du Gers en date du 20 mars 2017, seront exercées par :

- M. Jean-Claude SEUROT, Inspecteur Divisionnaire, Chef de division Budget, Immobilier, logistique
- Mme Corinne SIGAL, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique

et pour les validations chorus formulaire :

- M. Frédéric AUGE, contrôleur des Finances Publiques
- Mme Nathalie COSTE, contrôleuse des Finances Publiques,
- Mme Sandrine GUIBELEGUIET, contrôleuse des Finances Publiques
- M. Christian LE BRAS, agent administratif des Finances Publiques
- . M. Anthony LOMBARDO, agent administratif des Finances Publiques

et s'agissant du service gestionnaire valideur pour les états de frais de déplacement :

- Mme Corinne SIGAL, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique
- M. Jean-Claude SEUROT, Inspecteur Divisionnaire, Chef de division Budget, Immobilier, logistique
- Mme Nathalie COSTE, contrôleuse des Finances Publiques,

Fait à AUCH, le 20 mars 2017

L'Administratrice des Finances Publiques adjointe

Joëlle BETHENCOURT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES